

COUR D'APPEL DE BAMAKO
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
DE LA COMMUNE I DU DISTRICT
DE BAMAKO



REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

CERTIFICAT DE NATIONALITÉ MALIENNE

N° 9209 /TGI.C.I

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE LA COMMUNE I
DU DISTRICT DE BAMAKO CERTIFIE AU VU DES PIÈCES SUIVANTES :

Extrait d'acte de Naissance Certifié Conforme à l'original
N° 299 de l'année 1994 du Centre Principal de Narena

QUE LA PERSONNE DÉNOMMÉE CI-APRÈS

PRÉNOM (S) : Sayon

NOM : Coulibaly

NÉ (E) LE : 07 septembre 1994

A : Narena

DE : Diarra Coulibaly

E DE : Salimata Diarra

PROFESSION : Ingénieur Informatique

SITUATION DE FAMILLE : Marié

DOMICILE / : Moribabougou

EST DE NATIONALITÉ MALIENNE EN VERTU DES ARTICLES 224 ET SUIVANTS DE LA LOI N° 2011 - 087
DU 30 DÉCEMBRE 2011 PORTANT CODE DES PERSONNES ET DE LA FAMILLE DU MALI.

BAMAKO, LE 15 Avril 2015

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL

